

DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE pour l'année scolaire 2023/2024

Pour qui :

Concerne les **élèves qui étaient en 3^{ème} (boursiers ou non boursiers) en collège en 2022-2023** et qui sont scolarisés au lycée Benoit Fourneyron à la rentrée et aux élèves de 1^{ère} et terminale **non boursiers** scolarisés en lycée en 2022-2023.

Remarque :

Seuls les élèves de seconde (**en 3^{ème} en 2022-2023**) qui n'ont pas déposé de demande (papier ou en ligne) au collège lors de la 1^{ère} phase de juin à juillet 2023 doivent **impérativement** faire une demande en ligne lors de cette rentrée pour bénéficier de la bourse de lycée.

Les élèves déjà boursiers et inscrits au lycée en 2022-2023 n'ont pas à faire cette démarche. La bourse est automatiquement **reconduite** si l'élève passe dans la classe supérieure (en cas de baisse de revenus en 2022 ou de changement de situation familiale intervenu en 2023, reportez-vous à la fiche 2 vérification de ressource 2023-2024).
s de ressource

Dates:

La phase automnale de la campagne de bourse de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 se déroulera du vendredi **1er septembre** au jeudi **19 octobre 2023** (demande en ligne ou via le formulaire de demande de bourse).

Barème :

Vous trouverez ci-dessous **le barème** vous permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée. Pour cela, vous avez besoin de connaître le **revenu fiscal de référence** et le **nombre d'enfants à charge** (enfants mineurs, majeurs, en situation de handicap) indiqués sur **votre déclaration automatique ou déclarative 2023 sur les revenus de 2022** (N'oubliez pas de faire votre déclaration de revenus).

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127 €	21 674 €	24 769 €	28 641 €	32 511 €	37 157 €	41 801 €	46 446 €

Vous pouvez également utiliser le **simulateur** pour savoir si vous avez le droit à la bourse nationale et d'estimer son montant:

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

La demande peut être faite par le responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève (hors personne digne de confiance ou famille d'accueil).

** Si vous êtes en concubinage, c'est le nombre total d'enfants à charge et le montant total des revenus de chaque concubin pris en compte.*

** L'enfant pour lequel vous demandez la bourse doit être déclaré sur votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 et vous devez en avoir la charge effective et permanente.*

** Une seule demande de bourse est autorisée par élève, en cas de garde alternée, les parents doivent décider qui dépose le dossier de bourse.*

** Les élèves pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ne peuvent bénéficier d'une bourse.*

Comment :

- [Dépôt via le formulaire de demande de bourse :](#)

Seules les familles avec une situation particulière : tutelle, nouveaux arrivants, situations familiales récentes (divorce, décès, changement de mode de garde) peuvent faire une demande en version papier. Ce dossier est à retirer au bureau de Mme Peyrard, service intendance ou peut être envoyé par mail sur demande.

Ce dossier complété, signé, daté (et accompagné des documents justificatifs) doit être transmis à l'établissement scolaire soit par **dépôt direct** (service intendance bureau self) soit par **courriel** à l'adresse mail suivante : secretariat.restauration.hebergement.0420958n@ac-lyon.fr

La date limite de retour des dossiers est fixée au jeudi 19 octobre 2023 (un dossier rendu après cette date sera considéré comme hors délai et non étudié par le service bourses).

Un **accusé de réception** vous sera transmis par mail quelques jours après réception de votre dossier. Vous devez absolument le garder car en cas de litige, ce document est la preuve que vous avez bien déposé un dossier papier au lycée.

- [Dépôt en ligne :](#)

Le responsable légal qui a la charge effective et permanente de l'élève doit se connecter au **portail Scolarité-Services** (<https://teleservices.ac-lyon.fr/ts>) du **vendredi 01 septembre au jeudi 19 octobre** (minuit).

Pour l'accès aux téléservices, il est indispensable de posséder une **adresse mail valide** pour l'activation de votre compte ENT.

Vous aurez le choix, pour accéder à la demande de bourse en ligne, soit de vous connecter :

- Avec **FranceConnect** si vous déclarez vos impôts en ligne ou si vous avez un compte en ligne à la sécurité sociale.
- Avec votre **compte EduConnect**

Si vous vous connectez sur le compte éducation nationale (ATEN) il vous sera demandé **votre numéro fiscal, ainsi que les nom/prénom et le numéro fiscal de votre concubin(e) le cas échéant.**

Après la connexion vous pourrez :

- Faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés au lycée,
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives.
- A la fin de la saisie, vous serez immédiatement informé si vous avez le droit à une bourse et son montant,

Important : lors de la confirmation de votre saisie, vous recevrez par courriel **un accusé d'enregistrement de votre demande**. En cas de litige, ce document est la preuve que vous avez bien déposé un dossier en ligne et il est recommandé de l'archiver. Si vous ne recevez pas ce courriel de confirmation, cela signifie que la saisie ne s'est pas déroulée correctement et vous devrez effectuer une nouvelle demande.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne : assistancteleservices.education.gouv.fr

Informations importantes :

Je vous recommande fortement de faire votre demande en ligne dès à présent afin d'obtenir une réponse du service des bourses avant la clôture et le versement des bourses du 1^{er} trimestre.

ATTENTION : La date limite de dépôt est fixée au 19 octobre 2023 dernier délai ; le temps passe vite ! N'attendez pas les derniers jours pour faire votre demande ! Si le site internet « plante » les derniers jours à cause d'un afflux massif de connexion, il sera trop tard.